Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260226-2026_13-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/13

Date de convocation :
19 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : *13*
Présents : *13*

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 26 février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Mme GUÉGAN Manon a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Avenant n°4 – Construction d'une MAM – lot n°1 – LE LUHERN.

VU la délibération n°20241008 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la MAM,

Monsieur Le Maire précise aux membres de l'assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°04 de l'entreprise LE LUHERN suite à des travaux non réalisés et non nécessaire.

Monsieur Le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°04 dont les prestations de base sont modifiées comme suit :

Lot	Entreprise	Montant de base HT avant avenant	Avenant 4 HT	Nouveau Montant HT
1	LE LUHERN	47 467.57€	-3 083.60€	44 383.97€

Monsieur le Maire précise que 2 avenants en négatifs sont à prévoir pour les lots 8 Cloisons sèches – isolation (1000€) et 12 Electricité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°4
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)